TUNISIAN EQUITY FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2017

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration , nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Tunisian Equity Fund , qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date , ainsi que les notes annexes , y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincères , dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FCP Tunisian Equity Fund au 31 Décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ,conformément aux systèmes comptables des entreprises .

2 - Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport .Nous sommes indépendantes de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3 - Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction .Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion net , ce faisant , à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit , ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative . Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4 - Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidele des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives que celles –ci résultent de fraudes ou erreurs .

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsable de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5 - Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatifs , que celles –ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles considèrent comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux –ci.

Une description plus détaillée des responsables de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des disposition de l'article 3 (nouveau) de loi n°94 -117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procède à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

2. Autres obligations légales et règlementaires

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La proportion de l'actif en actions cotées s'élève au 31 décembre 2017 à 47,98%. Ce taux est en dehors de la fourchette fixée par l'article 2 du règlement intérieur du fonds soit entre 50% et 80% de l'actif du fonds.
- Au 31 Décembre 2017, les liquidités et quasi-liquidités représentent 32,46% de l'actif du fonds soit un dépassement par rapport au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 29 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :
AUDIT REVISION CONSEIL
Foued AMIRI

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF		Note	31/12/2017	31/12/2016
AC1	Portefeuille-titres	4-1	2 331 569	2 719 230
a-	Actions et droits rattachés		1 656 196	1 999 912
b-	Titres OPCVM		169 371	107 086
C-	Obligations et valeurs assimilées		506 002	612 232
	Placements monétaires et			
AC2	disponibilités	4-2	1 120 627	712 159
a-	Placements monétaires		694 356	608 693
b-	Disponibilités		426 271	103 467
AC3	Créances d'exploitation		0	0
	TOTAL ACTIF		3 452 195	3 431 390
PASSIF				
PA1	Opérateurs créditeurs	4-3	33 226	33 164
PA2	Autres créditeurs divers		0	0
	TOTAL PASSIF		33 226	33 164
ACTIF NET				
CP1	Capital	4-4	3 428 229	3 419 047
CP2	Sommes distribuables		(9 260)	(20 821)
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		(20 821)	(7 821)
b-	Sommes distribuables de l'exercice		11 561	(13 000)
	ACTIF NET		3 418 969	3 398 226
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 452 195	3 431 390

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
PR1-Revenus du portefeuille-titres	4-5	108 375	86 757
Dividendes Revenus des obligations et valeurs assimilées		79 014 29 361	55 461 31 296
PR2-Revenus des placements monétaires	4-6	35 659	31 719
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		144 034	118 476
CH1-Charges de gestion des placements	4-7	(43 973)	(42 909)
REVENU NET DES PLACEMENTS		100 061	75 567
CH2-Autres charges	4-8	(88 500)	(88 567)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 561	(13 000)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		11 561	(13 000)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(158 013)	(367)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		167 196	91 924
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		20 744	78 556

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET Arrêté au 31/12/2017

(Montants exprimés en dinars)

<u> </u>	31/12/2017	31/12/2016
AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	20 744	78 556
a- Résultat d'exploitation	11 561	(13 000)
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(158 013)	(367)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	167 196	91 924
d- Frais de négociation de titres	-	-
AN2-DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	<u>-</u>
AN3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	20 744	78 556
AN4-ACTIF NET		
a- En début d'exercice	3 398 226	3 319 669
b- En fin d'exercice	3 418 969	3 398 226
AN5-NOMBRE DE PARTS		
a- En début d'exercice	377	377
b- En fin d'exercice	377	377
VALEUR LIQUIDATIVE	9 068,884	9 013,861
AN6-TAUX DE RENDEMENT	0,61 %	2,37 %
	·	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT TEF

Tunisian Equity Fund est un fonds commun de placement régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 19-2009 du 10 juin 2009. Le fonds a été constitué le 15/10/2009.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. Le capital initial s'élève à 8 000 000 DT divisé en 800 parts de 10 000 DT chacune. BIAT est le dépositaire de ce fonds.

Le gestionnaire en est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments du portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ces actifs sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2017 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2017 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du Fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 4-1 : Portefeuille-titres :

Le solde du Portefeuille-titres s'élève au 31 Décembre 2017 à 2 331 569 DT et se détaille comme suit :

	Nombre	coût	Valeur au	%	%
	de titres	d'acquisition	31/12/2017	Actif net	Actif
Actions & droits rattachés		2 244 503	1 656 196	48,44%	47,98%
ARTES	27 177	218 994	168 334	4,92%	4,88%
ASSAD	21 365	221 457	191 259	5,59%	5,54%
CELLCOM	7 667	59 626	14 468	0,42%	0,42%
HANNIBAL LEASE	25 373	215 361	208 033	6,08%	6,03%
PGH	19 655	156 521	197 140	5,77%	5,71%
TUNISAIR	272 995	501 090	117 388	3,43%	3,40%
CARTHAGE CEMENT	97 471	199 912	228 569	6,69%	6,62%
SOTRAPIL	18 832	166 879	196 832	5,76%	5,70%
UADH	38 462	250 003	98 309	2,88%	2,85%
SOTIPAPIER	19 796	72 980	67 880	1,99%	1,97%
OFFICE PLAST	15 299	27 294	49 768	1,46%	1,44%
SAM	12 944	61 190	32 101	0,94%	0,93%
EURO CYCLE	29 252	93 197	86 114	2,52%	2,49%
Obligations et valeurs assimilées		488 080	506 002	14,80%	14,66%
BTA 6% OCTOBRE 2023	100	93 080	95 353	2,79%	2,76%
EO CIL2012-2(220218)	650	13 000	13 580	0,40%	0,39%
EO Servicom2012 (220318)	1 000	20 000	20 862	0,61%	0,60%
EO Servicom2012 (220318)	1 200	24 000	25 034	0,73%	0,73%
EO TLS 2015-1 B	2 000	200 000	207 949	6,08%	6,02%
EO ATL 2013-1(22042020)	2 300	138 000	143 224	4,19%	4,15%
,				·	,
Titres OPCVM		170 534	169 371	4,95%	4,91%
UGFS ISLAMIC FUND	100	10 000	8 309	0,24%	0,24%
UGFS BONDS FUND	15 420	160 534	161 062	4,71%	4,67%
				, , , , ,	, - , -
TOTAL		2 903 117	2 331 569	68,20%	67,54%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste Portefeuille-titres, sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2016	3 128 548	20 932	(430 250)	2 719 230	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	507 432			507 432	
Obligations de sociétés	0			0	
Titres OPCVM	1 190 591			1 190 591	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions cotées	(692 306)			(692 306)	167 990
Obligations de sociétés	(103 000)			(103 000)	0
Titres OPCVM	(1 128 147)			(1 128 147)	(794)
* Variation <u>des plus ou moins values</u> <u>latentes</u>					
Actions cotées			(158 842)	(158 842)	
Obligations de sociétés			988	988	
Titres OPCVM			(160)	(160)	
Variation des intérêts courus		(4 218)		(4 218)	
Soldes au 31 décembre 2017	2 903 117	16 714	(588 263)	2 331 568	167 196

Note 4-2 : Placements monétaires et Disponibilités :

		31/12/2017	31/12/2016
Placements monétaires		694 356	608 693
Disponibilités		426 271	103 467
TOTAL	(1)	1 120 627	712 159

(1) Le solde de ce poste s'élevant au 31 Décembre 2017 à 1 120 627 DT, se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net	% Actif
Placements monétaires		684 000	694 356	20,31%	20,11%
CT BTE- 180J - Ech 29/01/2018 - 7.1% CP STB - 90 J - Ech 14/02/2018 - 7.73% CP BIAT- 3.91%	300 300 84	300 000 300 000 84 000	307 096 302 338 84 921	8,98% 8,84% 2,48%	8,90% 8,76% 2,46%
Disponibilité		426 271	426 271	12,65%	12,53%
Avoir en banque		426 271	426 271	12,65%	12,35%
TOTAL		1 110 271	1 120 627	32,96%	32,46%

Note 4-3 : Opérateurs créditeurs :

	31/12/2017	31/12/2016
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA) (1)	32 233	32 172
Compte du Dépositaire (BIAT)	993	993
	33 226	33 164

(1) Le solde de ce compte se réparti comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération de gestion	9 927	9 926
Charges administratives	22 307	22 246
	32 233	32 172

Note 4-4: Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2016		3 419 047
Montant		3 419 047
Nombre de parts émises		377
Nombre de copropriétaires		2
Souscriptions réalisées		-
Montant en nominal		-
Nombre de parts émises		-
Nombre de copropriétaires nouveaux		-
Rachats effectués		-
Montant en nominal		-
Nombre de parts rachetées		-
Nombre de copropriétaires sortants		-
Autres mouvements		9 183
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(158 013)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		167 196
Régularisation des sommes non distribuables		-
Droits de sortie		-
Frais de négociation de titres		-
Capital au 31/12/2017		3 428 229
Montant		3 428 229
Nombre de parts		377
Nombre de copropriétaires		2
Note 4-5 : Revenus du portefeuille - titres :		
	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des actions	72 943	50 214
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	29 361	31 296
Revenus des titres OPCVM	6 071	5 247
	108 375	86 757
Note 4-6 : Revenus des placements monétaires :		
	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des billets de trésorerie	-	7 398
Revenus sur les placements à terme	35 095	22 965
Revenus sur compte de dépôt	564	1 356
	35 659	31 719

Note 4-7 : Charges de gestion des placements :

	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	39 975	39 008
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	3 998	3 901
	43 973	42 909
Note 4-8 : Autres charges	31/12/2017	31/12/2016
Frais administratifs	88 500	88 500
Autres charges	-	67
	88 500	88 567

5 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5-1 Données par part et ratios pertinents

Données par part	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	382,053	314.259	327.193	391.534	286.167
Charges de gestion des placements	(116,639)	(113.816)	(113.038)	(137.155)	(118.374)
Revenus net des placements	265,414	200.443	214.155	254.380	167.794
Autres charges	(234,748)	(234.926)	(234.748)	(234.748)	(185.535)
Résultat d'exploitation (1)	30,666	(34.483)	(20.593)	19.632	17.741
Régularisation du résultat d'exploitation	0.000	0.000	0.000	(2.044)	0.000
Sommes distribuables de l'exercice	30,666	(34.483)	(20.593)	17.588	(17.741)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession de	(419,134)	(0.975)	568.773	1 198.567	(621.890)
titres	443,491	243.829	(549.034)	(815.923)	(93.956)
Frais de négociation de titres	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	24,357	242.855	19.740	382.643	(715.846)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	55,023	208.372	(0.853)	402.275	(733.587)

Droits de sortie	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Résultat non distribuable de l'exercice	24,357	242.855	19.740	382.643	(715.846)
Régularisation du résultat non distribuable	0.000	0.000	0.000	(61.509)	0.000
Sommes non distribuables de l'exercice	24,357	242.855	19.740	321.134	(715.846)
Distribution de dividendes	0.000	0.000	0.000	0.000	32.752
Valeur liquidative	9 068.884	9 013.861	8 805.489	8 806.343	8 467.621
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen(*)	1.2	9% 1.28%	6 1.28%	1.41%	1.34%

5.2 Transactions avec les parties liées

Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen(*)

Autres charges / actif net moyen(*)

Actif net moyen

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et la BIAT prévoit le paiement de :

Une commission fixe de gestion de 1 % hors taxe par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.

2.60%

0.34%

2.64%

-0.39%

2.67%

-0.23%

3 408 598 3 358948 3 319830 3 679523 4 221827

2.41%

0.20%

2.10%

-0.20%

- ➤ Une commission de surperformance dès que le rendement annuel du fonds dépasse 10%. Cette commission est de 20% hors taxes de la différence entre le rendement annuel réalisé du fonds et le rendement minimum exigé.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 75 000 DT hors TVA par année et payés trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à 128 475 DT TTC et se détaille ainsi :

	31/12/2017_	31/12/2016
Commission de gestion	39 975	39 008
Frais administratifs	88 500	88 500
	128 475	127 508

Le règlement intérieur qui lie la BIAT et la société UGFS-NA prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, payable trimestriellement de 0,1% hors taxe calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, avec un minimum de 1 000 DT hors taxe par année. La charge de l'exercice s'élève à **3 998 DT TTC**.